

Bruxelles, le 18 novembre 2003



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS SECTEUR FINANCES

SYNDICAT BELGE DES AGENTS DU FISC
MEMBRE DE L'U.F.E.

Le service public des Finances en Belgique Restructuration, réforme et amnistie fiscale Etat des lieux au 11/11/2003

I Introduction

Depuis le début des années 80, l'UNSP Finances a toujours milité pour la « justice fiscale ».

Pour l'UNSP, la justice fiscale est un des fondements d'un état démocratique.

Il ne peut y avoir de justice sociale sans justice fiscale : c'est un préalable incontournable de la solidarité entre les citoyens et une garantie de donner à chaque être humain une chance d'affronter les difficultés de la vie.

L'UNSP a également toujours défendu l'option primordiale de l'impôt direct et progressif qui est plus juste que les impôts indirects car ceux-ci frappent indistinctement les mieux nantis et les pauvres, notamment sur les biens de première nécessité. De même, l'UNSP a dénoncé depuis 20 ans l'absence d'un impôt significatif sur les revenus mobiliers, une situation qui privilégie évidemment les ménages fortunés au détriment des travailleurs. L'impôt doit être proportionnel aux facultés contributives.

Enfin, l'UNSP a dénoncé le régime de faveur dont bénéficient les sociétés, les indépendants et les professions libérales par rapport aux salariés, allocataires sociaux et pensionnés. Cette situation n'a fait qu'empirer au cours des deux dernières décennies à cause du fait que le département des Finances ne dispose pas des moyens humains, techniques et juridiques pour assumer efficacement la vérification de ces dossiers (qui demandent plus de temps et de moyens que les dossiers de salariés).

Au début des années 90, un espoir était né dans les rangs de l'UNSP avec la création d'un administrateur général chargé d'organiser la lutte contre la fraude fiscale.

Mais cette opération s'est révélée purement politique et n'a rien apporté de significatif dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale.

UNSP Secteur Finances

Boulevard Bischoffsheim, 36 - 1000 BRUXELLES

☎ 0032 – (0)2 - 218.16.59

☎ 0032 – (0)2 - 217.99.71

Site internet : www.unsp-finances.be

E-mail : unsp.fin@unsp-finances.be

II Restructuration

Au début des années quatre-vingt dix, l'UNSP a déposé un projet « d'amélioration » de la lutte contre la fraude fiscale. Quatre axes essentiels étaient épinglés :

- Une meilleure formation du personnel par la création d'une école nationale de fiscalité, chargée de la formation des jeunes recrutés et du recyclage.
- Une législation mieux adaptée à la lutte contre l'ingénierie fiscale.
- Un renforcement des services de recherche, permettant de mieux cibler les contribuables et les professions à haut risque.
- Des moyens techniques plus performants, notamment sur le plan informatique et sur l'échange d'informations entre les différentes administrations concernées.

Pour superviser cette réforme, l'UNSP avait demandé la création d'un mandat de commissaire royal à la lutte contre la fraude fiscale.

Une première réforme a été entamée en 1996, avec la création de centres de contrôle chargés de la vérification approfondie de dossiers sélectionnés.

On s'est rapidement rendu compte que cette réforme, manquant de moyens budgétaires, était inefficace car le personnel, prélevé sur les contrôles ordinaires, avait considérablement affaibli ceux-ci, au point que 80 % des dossiers d'indépendants n'étaient plus vérifiés du tout (même en vérification sommaire).

La cour des comptes a d'ailleurs dénoncé cette situation en prouvant qu'un indépendant ne risquait plus qu'une véritable vérification que tous les 33 ans.

En 1999, une nouvelle coalition politique arriva au pouvoir. Cette coalition, dite « arc-en-ciel » réunissait les libéraux, les écologistes et les socialistes.

Très rapidement, au département des Finances, dirigé par un libéral, on a pu s'apercevoir que la politique mise en place allait totalement à l'encontre des revendications de l'UNSP, à l'exception de l'amélioration des moyens informatiques.

Les options prises par le Gouvernement VERHOFSTADT (un libéral qualifié jadis de fils spirituel de Madame TATCHER) et appliqué à la Fonction publique avec la complicité d'un ministre socialiste flamand (qui n'avait de socialiste que le nom) et d'un ministre des Finances, dont la seule préoccupation n'a jamais été que de cultiver son image de Père Noël fiscal auprès de ses électeurs ont été les suivantes :

- Considérer le contribuable comme un client et le traiter comme tel.
- Responsabiliser les fonctionnaires à tous les échelons en les obligeant à défendre eux-mêmes leurs dossiers en justice.
- Dépenser des sommes considérables dans l'utilisation d'audits externes chargés d'étudier et de préparer la réforme des administrations fédérales (réforme COPERNIC). A l'heure actuelle, le total des sommes dépensées en trois ans auprès des audits externes, ainsi que le coût des fonctionnaires utilisés dans les commissions d'étude (BPR) serait faramineux (plusieurs centaines de millions d'euros).
- Engager au prix fort des managers, dont la plupart sont des pistonnés politiques (10 à 15 fois le traitement brut d'un salarié moyen du département).

Bruxelles, le 18 novembre 2003

- Mettre en place une vaste campagne de communication trompeuse. Cet aspect de la politique a été particulièrement mal perçu par le personnel du département des Finances. Des dizaines de revues d'entreprise (FIN INFOS, FEDRA, COPERFIN) ont été éditées sur papier « grand luxe » pour vanter les mérites de la réforme et surtout du Ministre des Finances, suivi à la trace par un photographe du département dans tous ses déplacements médiatiques au sein des services (jusqu'à 15 photos dans une seule revue). Dénigrement du travail des fonctionnaires, accusés de tous les maux, prévisions trop optimistes dans l'avancement des restructurations, effets d'annonce trompeurs dans la presse : rien ne nous fut épargné.
- Enfin, en matière de restructuration, le modèle retenu consiste à démanteler purement et simplement le département des Finances : la vérification des salariés est automatisée et confinée dans un seul pilier ; les petites et moyennes entreprises dans un autre, de même que les grandes entreprises. Le Recouvrement est isolé et probablement destiné aux convoitises du secteur privé des huissiers et autres sociétés de recouvrement. La Douane est réduite à sa plus simple expression, surtout en région francophone, victime des budgets importants consacrés à la réforme des polices consécutive à l'affaire DUTROUX. Quant aux secteurs de l'Enregistrement, du Cadastre et des Hypothèques, il est prévu de les transférer dans une « Agence patrimoniale », prélude à un transfert vers les régions, voire à une privatisation partielle des compétences. On a remarqué, à ce sujet, que le nouveau Gouvernement (coalition libérale-socialiste, dite violette) a approuvé en juillet un nombre important de marchés auprès du secteur privé (sous-traitance, communément appelée outsourcing).

Le département des Finances est en pleine déconfiture, certains services ne disposent même plus des moyens nécessaires à l'exécution des tâches courantes.

A titre d'exemple, je ne citerai que deux éléments significatifs parmi beaucoup d'autres :

- L'arriéré fiscal (sommes dues à l'état et non payées dans les délais légaux) est colossal (33% des recettes fiscales annuelles de l'Etat belge).
- Les services de taxation ont reçu récemment comme consigne de se consacrer en priorité à l'enrôlement des dossiers (éviter la prescription) et au traitement du contentieux administratif. La vérification des dossiers d'indépendants et des professions libérales ne se fera que s'il reste du temps à y consacrer. C'est édifiant mais cela nous étonne peu de la part d'un Gouvernement dont les accents libéraux sont indéniables.

Pour clore ce chapitre, je préciserai encore que le recrutement de personnel est bloqué pour 2003 et 2004 et que le département des Finances verra ses effectifs réduits de plus de 6.000 unités (22% des agents) au cours des 4 prochaines années. Compte tenu des départs naturels prévus, cette opération devrait se faire sans suppression d'emplois. Toutefois, les organisations syndicales sont inquiètes car le Gouvernement a créé une cellule de reclassement des fonctionnaires excédentaires, appelée, cellule de mobilité.

III. La réforme fiscale

En Belgique l'impôt frappant les revenus du travail est élevé.

C'est incontestable au vu des comparaisons européennes et c'est probablement une des raisons qui explique que la fraude fiscale soit devenue un « sport national ».

Une réforme s'imposait et personne ne s'est opposé au principe.

Par contre, les mesures adoptées ont encore une fois été largement inspirées par la mouvance libérale du Gouvernement.

Cette réforme, qui nous coûtera 3, 25 milliards d'euros d'ici 2007 n'est nullement compensée par un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale car aucune des revendications de l'UNSP n'ont été rencontrées à l'exception d'un début d'amélioration du matériel informatique. Au contraire tout a été fait pour démanteler le département des Finances ainsi que je l'ai démontré ci-avant.

Cette réforme ne fait qu'accentuer l'écart entre les riches (10% des ménages les plus riches vont se procurer un avantage équivalent à 22,44% du coût de la réforme) et les pauvres (10% des ménages les plus pauvres obtiendront 2,1% du coût total de la réforme et 15 à 20 % des ménages belges, qui survivent grâce à de faibles revenus sociaux, n'obtiendront aucun bénéfice de cette réforme.

Et le Ministre libéral des Finances persiste et signe : il envisage de nouvelles mesures pour 2005.

IV. L'amnistie fiscale

Confronté, ainsi que l'UNSP l'avait prévu, à de graves problèmes budgétaires, s'il veut atteindre les objectifs sociaux qu'il s'est fixés sous la pression du partenaire socialiste, le Gouvernement belge, après avoir vendu une partie de son patrimoine au secteur privé (de nombreuses cités administratives ont ainsi été vendues au cours des 4 dernières années), a décidé de s'orienter à l'instar de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Irlande vers l'amnistie fiscale pour les épargnants qui avaient choisi d'expatrier leurs avoirs.

Précisons-le d'emblée : pour l'UNSP, cette opération est totalement inadmissible et nous souhaitons que toutes les associations présentes à ce forum social européen condamnent l'attitude du Gouvernement belge.

Après des mois de discussions, le Gouvernement a décidé de présenter au parlement le projet suivant :

« moyennant le paiement d'une contribution unique de 9% (réduite à 6% si les capitaux sont investis pour une période d'au moins trois ans) les personnes physiques qui n'ont pas déclaré des capitaux placés avant le 1^{er} juin 2003 auprès d'un établissement de crédit étranger peuvent régulariser leur situation en souscrivant une déclaration libératoire unique entre le 1/1 et le 31/12/2004. »

Le projet, qui a été maintes fois amendé, notamment en vue d'éviter un recours luxembourgeois relatif à la libre circulation des capitaux, prévoit, dans sa dernière mouture, que les capitaux ne doivent pas nécessairement être rapatriés.

Le document actuel reste très flou et les autorités politiques et financières belges restent très divisées sur le projet, dans sa forme actuelle (qui est d'ailleurs toujours en discussion).

Bruxelles, le 18 novembre 2003

Toutefois, l'UNSP a relevé un passage très révélateur de l'empreinte libérale du projet : « article 5 : La déclaration ne peut être utilisée comme indice ou indication pour effectuer des enquêtes ou des contrôles de nature fiscale, pour déclarer de possibles infractions ou pour échanger des informations... ».

Pour l'UNSP, il est inadmissible que l'on puisse rapatrier de l'argent qu'on a choisi d'expatrier afin d'échapper au fisc belge, quel que soit le montant éludé ou la nature de l'impôt auquel on s'est soustrait (cotisation sociale, contributions directes, droits de succession, précompte mobilier...). Ceux qui ont choisi la clandestinité doivent être condamnés à la clandestinité.

Il est d'ailleurs inadmissible que la Belgique qui a refusé de fournir des informations financières (ainsi que le Luxembourg et l'Autriche) aux autres pays européens à partir du 1^{er} janvier 2005, se permette de se lancer dans cette enchère au rapatriement des capitaux.

Certes, le projet prévoit que l'argent sale sera exclu de cette opération.

Mais le tout est de savoir ce que l'on entend par « argent sale ».

Pour l'UNSP, tout argent non déclaré est « sale » par nature puisque la fraude fiscale est un vol à la collectivité.

Ainsi, un commerçant qui dissimule chaque année, une partie de son chiffre d'affaires et qui place cet argent au Luxembourg depuis des années a éludé la tranche supérieure de ses bénéficiaires, une tranche qui aurait été soumise à un taux d'impôt moyen de 50%.

Moyennant le paiement de 6 ou 9% de contribution unique, il va pouvoir profiter à sa guise de son bas de laine.

C'est purement scandaleux au regard des citoyens honnêtes qui se sont acquittés de leurs obligations fiscales car ces gens ont payé les 50% d'impôt en temps voulu et n'ont évidemment recueilli aucun intérêt sur les sommes payées au fisc.

Et pour les agents du fisc, c'est inadmissible car cette mesure revient à légaliser une injustice fiscale.

En conclusion, l'UNSP a estimé nécessaire d'éclairer les participants à ce séminaire de la situation de l'administration fiscale belge et des projets du Gouvernement.

Dans ce Gouvernement, nous comprenons de moins en moins la raison qui pousse la famille socialiste à coopérer à des projets de nature aussi libérale et capitaliste.

L'UNSP a également voulu prévenir les organisations des autres pays, auxquelles elle porte un profond attachement du danger qui les guette tôt ou tard puisqu'il paraît inéluctable que la concurrence fiscale s'est solidement ancrée en Europe.

C'est, selon l'UNSP, un grand danger pour l'avenir de l'Union européenne et pour la justice sociale au sein de tous les états.

Pour L'Union Nationale des Services Publics Belges -Secteur Finances,

Francis SACRE

Chargé des Relations extérieures.

UNSP Secteur Finances

Boulevard Bischoffsheim, 36 - 1000 BRUXELLES

☎ 0032 – (0)2 - 218.16.59

☎ 0032 – (0)2 - 217.99.71

Site internet : www.unsp-finances.be

E-mail : unsp.fin@unsp-finances.be